

VA

PROTOCOLE VIOLENCES faites aux FEMMES

De 8h30 à 16h30 en SEMAINE :

- **ALLO travailleur social 7.96.21**, même si la patiente ne souhaite pas porter plainte afin de l'informer de ses droits et des structures susceptibles de l'accompagner dans ses démarches
- **PROPOSER un soutien psychologique** par la **PSYCHOLOGUE** Mme. FOURROUX Joëlle au **7.97.36** (ou ligne accessible à la patiente directement 05.66.77.97.36 cf. carte de visite) : bureau en face de l'accès visiteurs AMT

TOUS LES JOURS de 17h15 à 2h00 :

- **ALLO médiatrices** (Delphine et Alexandra / personnes ressources référentes) basées à l'accueil, joignables au **46.971** (ou via les agents d'accueil au 7 20 18)

TOUTES LES NUITS de 2h00 à 8h30 + weekends de 2h00 à 17h00 :

- **ALLO cadre de garde 7.92.21**
- **INDISPENSABLE** : faire une **fiche de liaison sociale** détaillée (numéro perso de la patiente si possible, (OU numéro d'une personne de confiance), motif d'admission et orientation de sortie) pour assistant social et **la déposer dans la boite aux lettres prévue à cet effet à l'accueil** avec accord de la patiente. Cette fiche sociale est TRES IMPORTANTE car le travailleur social prendra contact de manière SYSTEMATIQUE avec la personne et pourra être amené à la rencontrer, même si celle-ci n'est plus hospitalisée
- **UNIQUEMENT avec ACCORD de la patiente** : **remplir et faxer au 2.31.87 la fiche Service Médecine Légale dispo à l'accueil** (rappel des IDE Unité d'Accueil des Victimes), avec son numéro personnel
- **Donner enveloppe spécifique Pré-fournie (coordonnées Médecine Légale sur l'enveloppe)** avec docs d'informations : enveloppes sur le présentoir de l'accueil et à l'UHCD